

Madame Brigitte Lavergne  
Commissaire enquêteur  
Direction de l'interministérialité et du développement  
durable  
Bureau des procédures environnementales et  
foncières  
Place Michel Debré  
49934 Angers cedex 9

Angers, le 5 février 2021

Objet : Enquête publique ferme éolienne Doué-en-Anjou.

Madame la commissaire,

La Sauvegarde de l'Anjou est la fédération départementale des associations de protection de la nature et de l'environnement du Maine-et-Loire. Dans le cadre de nos activités, nous encourageons régulièrement le développement d'énergies renouvelables sur le territoire, en cohérence avec les objectifs de production d'énergies renouvelables fixés par la France et la région Pays de la Loire. Le projet de ferme éolienne à Doué-en-Anjou a donc naturellement retenu notre attention.

Nous étudions en détail l'impact d'un projet de ce type sur son environnement, et nous tenons en premier lieu à saluer la prise en compte de nombreux éléments dans ce dossier. Le porteur du projet fait bien état de la biodiversité de la zone, et veille à limiter au maximum l'impact des éoliennes sur cette dernière. Nous souhaitons néanmoins revenir sur quelques points, qui mériteraient d'être davantage pris en compte.

Le principal élément concerne la protection des chiroptères, qui sont nombreux sur la zone. Ainsi, et comme l'a rappelé le Parc Naturel Régional de Loire Anjou Touraine, la zone est considérée comme « à enjeu fort » sur la carte des incidences potentielles pour les chauves-souris liées à l'implantation d'éoliennes dans les Pays de la Loire<sup>1</sup>. Le porteur du projet a bien notifié cet enjeu et a prévu des mesures de réduction des risques et de suivi. Cependant, ces mesures semblent pouvoir être complétées, pour une meilleure protection de l'avifaune.

Concernant le suivi de mortalité proposé dans l'étude écologique, les mesures S3 et S4 proposent le calendrier suivant : suivi régulier les 3 premières années d'exploitation, puis une fois tous les 10 ans. Ce délai de 10 ans nous semble trop important, avec un suivi qui pourrait s'avérer insuffisant pour mesurer l'évolution de la population de chiroptères ; plusieurs études s'inquiètent déjà du potentiel impact du changement climatique sur le comportement des chauves-souris. Or, ces changements pourraient être amenés à s'intensifier dans les années à venir. De fait, nous suggérons un suivi plus régulier : il pourrait se faire, comme proposé par le Parc Naturel Régional

1 Avis PNR 27-02-2020, p4.

de Loire Anjou Touraine, tous les 5 ans<sup>2</sup>. Par ailleurs, il apparaît indispensable de publier les résultats de ce suivi pour donner une plus grande transparence au projet.

Afin de protéger encore davantage l'avifaune de l'impact du parc éolien sur, la possibilité d'ajouter des mesures d'effarouchement est à étudier. Bien que l'efficacité de ces mesures soit encore en débat, cette piste devrait pouvoir être envisagée dans le futur.

Dans une même optique d'intensification des mesures de protection des espèces présentes sur site, nous nous interrogeons sur les modalités de la mesure R2. Cette dernière suggère un arrêt des éoliennes lors des fauches et moissons, pour une durée totale de 2 jours. Cette mesure est louable, mais soulève plusieurs interrogations concernant la relation avec les agriculteurs. Il est précisé : « *Une convention sera établie avec les exploitants agricoles concernés, elle prévoira l'obligation de prévenir l'exploitant du parc ou le représentant local au moins 48h avant la réalisation des travaux de moisson ou de fauche* ». Les agriculteurs présents aux alentours de la zone ont-ils tous été concertés ? Quelles garanties pour les alertes préalables ? Ces interrogations ne remettent pas forcément en cause la mesure, mais visent à approfondir la réflexion autour de celle-ci et sa sécurisation ou l'opportunité d'envisager d'autres solutions.

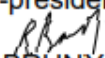
Ces quelques points sont des pistes d'amélioration au projet.

En complément, notre fédération appuie totalement la contribution de son association membre la LPO Anjou. Sa spécialisation apporte une expertise incontestable que nous vous demandons de prendre en compte.

De ce fait, la Sauvegarde de l'Anjou émet un avis favorable au projet de parc éolien à Doué-en-Anjou, sous réserve d'un meilleur suivi de la mortalité de chiroptères et d'une manière générale la correction de cet impact.

Je vous prie d'agréer, Madame la commissaire, l'expression de notre considération très distinguée.

La Vice-présidente de la Sauvegarde de l'Anjou

  
Régine BRUNY

<sup>2</sup> Avis PNR 27-02-2020, p6.